

EULER HERMES CRÉDIT FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 51.200.000 €
Siège social : 1, place des Saisons – 92048 PARIS-LA-DEFENSE CEDEX
388 236 853 RCS Nanterre

Exercice social du 1/01/2021 au 31/12/2021
Comptes annuels approuvés par décisions de l'Associé unique
en date du 31 mai 2022

ACTIF (en euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Créances sur les établissements de crédit ..	3.1.1	23.184.785,37	31.180.188,07
Opérations avec la clientèle.....	3.1.2	258.328,93	230.238,93
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.2	101.019.961,92	95.257.657,20
Immobilisations incorporelles	3.3	3.180.857,63	3.075.748,24
Immobilisations corporelles	3.3		
Autres actifs.....	3.4	27.667.888,07	23.676.183,17
Comptes de régularisation	3.5	9.359.870,56	7.849.016,08
TOTAL DE L'ACTIF		164.671.692,48	161.269.031,69
Engagements hors bilan reçus	4.1	48.580.876,95	39.793.703,96

PASSIF (en euros)	Notes	2021	2020
Dettes envers les établissements de crédit ..	3.6	2.674.796,52	2.502.291,00
Autres passifs	3.7	33.805.294,66	30.892.534,73
Comptes de régularisation.....	3.8	3.763.097,39	3.924.461,48
Provisions pour risques et charges	3.9	3.178.182,00	2.826.183,45
Capitaux propres.....	3.10	121.250.321,91	121.123.561,03
Capital souscrit		51.200.000,00	51.200.000,00
Réserve légale		5.205.852,88	5.205.852,88
Report à nouveau		64.717.708,15	60.579.200,69
Résultat de l'exercice		126.760,88	4.138.507,46
TOTAL DU PASSIF		164.671.692,48	161.269.031,69
Engagements de garantie donnés	4.2	643.288.727,28	641.408.073,67

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Notes	2021	2020
Intérêts et produits assimilés		782.932,46	760.047,22
Commissions (produits)		7.066.657,56	7.023.754,03
Commissions (charges)		(1.511.499,71)	(2.160.920,42)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.....		127.210,03	(164.749,73)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.....		(600.684,80)	(9.566,40)
Autres produits d'exploitation bancaire.....		60.049.059,45	61.471.267,95
Autres charges d'exploitation bancaire		(64.367,18)	(31.103,90)
Produit net bancaire	5.1	65.849.307,81	66.888.710,88
Produits divers d'exploitation	5.2.1	881.631,25	954.374,57
Frais de personnel.....		(21.885.898,79)	(21.630.194,21)
Autres frais administratifs		(41.702.971,96)	(38.412.015,78)
Charges générales d'exploitation	5.2.2	(63.588.870,75)	(60.042.209,99)
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	5.2.3	(776.521,86)	(627.642,83)
Résultat brut d'exploitation	5.2	2.365.546,29	7.173.232,63
Coût du risque		(31.495,39)	(684.729,94)
Résultat d'exploitation	5.3	2.334.050,90	6.488.502,69
Résultat courant avant impôt	5.4	2.334.050,90	6.488.502,69
Produits exceptionnels		1.590.984,57	2.653.866,07
Charges exceptionnelles.....		(3.677.260,35)	(3.199.821,30)
Résultat exceptionnel	5.5.1	(2.086.275,78)	(545.955,23)
Impôts sur les bénéfices.....	5.5.2	(121.014,40)	(1.804.040,00)
Résultat net de l'exercice	5.5	126.760,88	4.138.507,46

ANNEXE : La présente annexe complète le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont le total est de 164.671.692,48 euros, ainsi que le compte de résultat qui dégage un bénéfice de 126.760,88 euros. L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. Cette annexe comprend : • Les principes et méthodes comptables appliqués, • Les faits significatifs de l'exercice, • Les notes relatives au bilan, • Les notes relatives au hors-bilan, • Les notes relatives au compte de résultat, • Des informations diverses. Ces notes et tableaux font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Président et les Directeurs Généraux siégeant en Directoire lors de sa séance du 28 février 2022. **1 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES** : Les comptes annuels 2021 d'EULER HERMES CRÉDIT FRANCE sont établis et présentés conformément : – aux articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce pris pour son application ; – aux dispositions du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. En application du règlement CRC 2014-07, EULER HERMES CRÉDIT FRANCE décline en douteux les créances des clients qui sont classées 9 (affaire sous plan de continuation et/ou entreprise en grande difficulté pour faire face à ses engagements et/ou information très insuffisante) ou 10 (affaire en procédure collective : redressement judiciaire, liquidation judiciaire, sauvegarde) (cf. 3.4.1 Autres créances envers la clientèle sur opérations connexes et cf. 4.2 Engagements donnés). **2 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE** : **COVID-19** : L'épidémie de COVID-19 malgré les mesures prises par le Gouvernement en 2020 afin de lutter contre celle-ci avait perturbé les activités d'EH CRÉDIT FRANCE et significativement affectée les états financiers de l'exercice 2020. La persistance de certains effets de la crise sanitaire au cours de l'exercice 2021 ne permettent pas encore un retour au niveau d'activité pré-crise notamment avec un produit net bancaire qui passe de 73.886.996,14 euros au 31 décembre 2019 à 66.888.710,88 euros au 31 décembre 2020 puis 65.849.307,65 euros au 31 décembre 2021. Aucun autre fait significatif n'a été identifié au cours de l'exercice 2021. **3 NOTES RELATIVES AU BILAN** : **A – ACTIF** : **3.1 Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle** : Selon le Règlement 2014-07, les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ; créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle. Les intérêts courus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. Le risque de crédit est traité conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014. Les encours présentant un risque de crédit avéré portant aussi bien sur le capital (échu et restant dû) que sur les intérêts (échus et courus), sont déclassés en encours douteux. Un tel risque est présumé dès lors que les engagements présentent au moins l'un des trois critères suivants : • les échéances sont impayées depuis plus de trois mois au moins, • un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel, • les créances présentent un caractère contentieux. Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours douteux entraîne « par contagion » un classement

de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Les intérêts sur encours douteux sont comptabilisés conformément au terme du contrat. Ils entrent dans la base du calcul de la provision des pertes probables avérées. Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis. Les pertes probables sur encours douteux avérés sont prises en compte par voie de provision. Les provisions constituées apparaissent en déduction des encours correspondant, à la seule exception de celles relatives aux engagements hors bilan qui apparaissent au passif (cf. 3.9.1 – Provisions liées à des opérations bancaires). Les provisions constituées par EULER HERMES CRÉDIT FRANCE couvrent l'ensemble des pertes provisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis après prise en compte de la garantie appelée dans le cadre de la convention d'assurance-crédit souscrit auprès d'EULER HERMES FRANCE (cf. 4.1 – Engagements reçus). **3.1.1 Créances sur les établissements de crédit** : Les créances sur les établissements de crédit se décomposent comme suit :

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Créances à vue (1).....	23.167.799,62	31.170.758,68
Intérêts courus non échus	16.985,75	9.429,45
TOTAL	23.184.785,37	31.180.188,07

(1) Au 31 décembre 2021, les créances à vue comprennent notamment des dépôts et comptes à terme pour un total de 23.000.000,00 d'euros. Ces créances étant saines, aucune dépréciation n'a été constituée à la clôture de l'exercice. **3.1.2 Créances sur la clientèle** : Les créances sur la clientèle sont composées des créances correspondant aux appels de garanties de l'activité de cautionnement qui, de par leur nature, sont classées en créances douteuses ou douteuses compromises. Le règlement 2014-07 du CRC définit la notion de créances douteuses compromises comme des encours dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles il est envisagé un passage en perte. EULER HERMES CRÉDIT FRANCE distingue les créances douteuses et créances douteuses compromises. Les encours douteux compromis correspondent : – aux créances contentieuses, – aux créances dont l'âge est supérieur à 12 mois. Les encours douteux et douteux compromis sont provisionnés intégralement pour la part non couverte par la convention d'assurance-crédit souscrit auprès d'EULER HERMES FRANCE à l'exception des créances en bonis provisionnées à hauteur de 55 %. La décomposition du poste au 31 décembre 2021 s'établit comme suit :

(en euros)	Encours brut à l'ouverture	Variations	Encours brut à la clôture
Encours douteux sur opérations de caution en bonis.....	129.532,68	106.670,94	236.203,62
Encours douteux compromis sur opérations de caution.....	442.062,70	(175.066,42)	266.996,28
TOTAL I	571.595,38	(68.395,48)	503.199,90

(en euros)	Dépréciation à l'ouverture	Dotations	Reprises	Utilisation	Dépréciation à la clôture
Provisions sur encours douteux sur opérations de caution en bonis.....	174.340,27	127.956,69	(40.957,04)	(61.609,50)	199.730,42
Provisions sur encours douteux compromis sur opérations de caution	167.016,18	20.007,04	(81.677,81)	(60.204,87)	45.140,54
TOTAL II	341.356,45	147.963,73	(122.634,85)	(121.814,37)	244.870,96(1)
TOTAL I-II	230.238,93				258.328,94

(1) Dont : – un stock de provisions pour dépréciation au 31 décembre 2021 de 129.911,99 euros relatif aux créances douteuses en bonis non compromises, – un stock de provisions pour dépréciations au 31 décembre 2021 de 114.958,97 euros relatif aux créances douteuses compromises. **3.2 Obligations et autres titres à revenu fixe** : Conformément au règlement 2014-07, les titres sont classés et valorisés en fonction de : • leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable ; • leur portefeuille de destination : transaction, placement, titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme et titres de participation et parts dans les entreprises liées. Au 31 décembre 2021, le portefeuille-titres d'EULER HERMES CRÉDIT FRANCE comprend des titres de placement. Les titres de placements regroupent les titres acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à six mois, sans intention toutefois de les conserver jusqu'à leur échéance. • Les titres de placement figurent au bilan pour leur prix d'acquisition ; par ailleurs, selon les dispositions relatives aux états périodiques, les créances rattachées sont enregistrées dans la même classe de comptes que le principal. • Les cessions de titres sont réputées porter sur des titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne. • Les moins-values latentes constatées à l'arrêté comptable font l'objet de dépréciation. Les titres de placement du portefeuille EULER HERMES CRÉDIT FRANCE sont exclusivement des obligations :

(en euros)	Valeur brute à la clôture	Provisions	Valeur nette au 31/12/2021	Valeur nette au 31/12/2020
Obligations et autres titres à revenu fixe.....	101.828.696,80	1.235.942,00	100.592.754,80	94.840.792,90
Intérêts courus non échus	427.207,12	0,00	427.207,12	416.864,30
TOTAL	102.255.903,92	1.235.942,00	101.019.961,92	95.257.657,20

3.3 Immobilisations : **3.3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles** : Les immobilisations figurent à leur coût d'acquisition ou de production. Le coût d'acquisition tient compte des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation des biens. Le coût de production exclut toute charge financière. La décomposition du poste au 31 décembre 2021 s'établit comme suit :

(en euros)	Valeur brute à l'ouverture	Acquisitions	Transfert	Cessions ou mises hors service	Valeur brute à la clôture
Immobilisations incorporelles					
Fonds commercial ⁽¹⁾	100.356,00	0,00	0,00	0,00	100.356,00
Logiciels	24.802,51	0,00	0,00	0,00	24.802,51
Logiciels IRP ⁽²⁾	14.567.773,59	285.904,25	747.317,94	0,00	15.600.995,78
Logiciels Global Reporting ⁽²⁾	5.144.697,63	709,69	0,00	0,00	5.145.407,32

Logiciels développés en interne (2)	2.529.597,89	470.309,45	(747.317,94)	0,00	2.252.589,40
TOTAL I	22.367.227,62	756.923,39	0,00	0,00	23.124.151,01
Immobilisations incorporelles en cours					
Immobilisations incorporelles en cours – Global Reporting	153.760,48	58.198,26	0,00	0,00	211.958,74
Immobilisations incorporelles – IRP	56.154,54	0,00	0,00	56.154,54	0,00
Immobilisations incorporelles – Logiciels	874.749,10	544.753,94	0,00	422.089,80	997.413,24
TOTAL II	1.084.664,12	602.952,20(3)	0,00	478.244,34	1.209.371,98
Immobilisations corporelles					
Matériel informatique	321.298,93	0,00	0,00	0,00	321.298,93
Autres matériels	146.159,13	0,00	0,00	0,00	146.159,13
Mobilier	242.687,69	0,00	0,00	0,00	242.687,69
Agencements d'exploitation	227.082,91	0,00	0,00	0,00	227.082,91
TOTAL III	937.228,66	0,00	0,00	0,00	937.228,66
TOTAL I+II+III	24.389.120,40	1.359.875,59	0,00	478.244,34	25.270.751,65

(1) Le fonds commercial correspond aux contrats de caution conclus sur le territoire de la principauté de Monaco pour lesquels EULER HERMES CRÉDIT FRANCE a repris tous les droits et obligations en lieu et place d'EULER HERMES FRANCE suite à l'opération de novation qui a été réalisée le 1^{er} juillet 2014. (2) Les acquisitions correspondent à la mise en service des logiciels internes IRP, Tradescor, Jade et Broker Portal dont 278.679,05 euros relatifs aux coûts de développement enregistrés en immobilisations par le crédit du compte production immobilisée (cf. 5.1.2 Production immobilisée). (3) Conformément aux Dispositions Relatives aux Etats Périodiques, les coûts de développement complémentaires relatifs à ces projets ont été enregistrés en « immobilisations incorporelles en cours » par le crédit du compte « production immobilisée » (cf. 5.2.1 Produits divers d'exploitation). **3.3.2 Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles** : Les logiciels IRP, logiciels Global Reporting et logiciels développés en interne sont amortis linéairement sur une période de cinq ans correspondant à leur durée probable d'utilisation. Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, sur les durées suivantes : • Matériel informatique : 3 ans, • Mobilier : 8 ans, • Agencements d'exploitation : 8 ans. Les autres logiciels ainsi que l'ensemble des immobilisations corporelles sont totalement amortis. Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles s'analysent comme suit au 31 décembre 2021 :

(en euros)	Amort. et Prov au 31/12/2020	Dotations ⁽¹⁾	Amort. et Prov au 31/12/2021
Immobilisations incorporelles			
Fonds de commerce (2)	0,00	100.356,00	100.356,00
Logiciels	24.802,51	0,00	24.802,51
Logiciel IRP	14.375.176,42	427.246,43	14.802.422,85
Logiciels Global Reporting	5.026.461,90	29.982,91	5.056.444,81
Logiciels développés en interne	949.702,67	218.936,52	1.168.639,19
TOTAL I	20.376.143,50	676.165,86	21.152.665,36
Immobilisations corporelles			
Matériel informatique	321.298,93	0,00	321.298,93
Autres matériels	146.159,13	0,00	146.159,13
Mobilier	242.687,69	0,00	242.687,69
Agencements d'exploitation	227.082,91	0,00	227.082,91
TOTAL II	937.228,66	0,00	937.228,66
TOTAL I+II	21.313.372,16	676.165,86	21.989.538,02

(1) Cf. 5.2.3 Dotations aux amortissements des immobilisations (2) Conformément à l'article 214-15 du Plan Comptable Général modifié par le règlement de l'ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, le fonds de commerce a fait l'objet d'un test de dépréciation dont les résultats ont conduit à la dépréciation totale du fonds de commerce. **3.4 Autres actifs** : Les autres actifs regroupent principalement les autres créances sur la clientèle, les autres créances fiscales et sociales ainsi que les comptes courants et les débiteurs divers.

(en euros)	31/12/2021	31/12/2020	
Autres créances envers la clientèle sur opérations connexes	3.4.1	4.755.903,79	5.313.513,65
Autres créances fiscales et sociales	3.4.2	3.020.746,19	2.921.856,74
Autres créances – comptes courants	3.4.3	19.705.640,19	15.264.398,09
Autres créances – divers	3.4.3	185.551,88	176.414,69
TOTAL		27.667.888,07	23.676.183,17

3.4.1 Autres créances envers la clientèle sur opérations connexes : Les autres créances envers la clientèle sont composées des soldes des comptes de la clientèle sur les opérations connexes qui portent principalement sur la facturation des frais d'enquêtes et surveillances. Il n'existe pas au 31 décembre 2021 de créances saines dont la durée résiduelle est supérieure à trois mois.

(en euros)	Valeur brute au 31/12/2021	Provisions	Valeur nette au 31/12/2021	Valeur nette au 31/12/2020
Créances sur la clientèle sur opérations connexes				
Comptes débiteurs de la clientèle	4.088.831,96	0,00	4.088.831,96	4.422.003,38
Comptes de la clientèle douteuse	622.752,02	(58.146,47)	564.605,55	803.343,81
Comptes de la clientèle douteuse compromis	573.420,81	(470.908,51)	102.512,30	88.166,46
TOTAL	1.196.172,83	(529.054,98)	667.117,85	891.510,27
TOTAL	5.285.004,79	(529.054,98)	4.755.949,81	5.313.513,65

Conformément au règlement 2014-07, les créances clients sont à déclasser en douteuses selon trois critères : 1. les créances sont impayées depuis plus de trois mois ; 2. connaissance de la situation dégradée d'un débiteur : ces créances sont à déclasser en douteuses ; 3. les créances dont le débiteur est en procédures collec-

tives. En application du règlement 2014-07, le classement en douteux des encours d'une contrepartie entraîne par contagion le classement en douteux de la totalité de l'encours et engagements relatifs à cette contrepartie. Cette règle s'applique au niveau Groupe. En application de ce règlement, EULER HERMES CRÉDIT FRANCE classe ses créances clients en créances douteuses de la manière suivante : – les créances non contentieuses (hors procédure collective), à partir du troisième mois d'impayés ; – toutes les créances contentieuses, c'est-à-dire en procédure collective ; – toutes les créances des clients qui sont gradés 9 ou 10 (cf. 1 – Principes, Règles et Méthodes comptables). Les créances identifiées comme douteuses sont provisionnées sur la base du montant hors taxes. Le CRC 2014-07 introduit également la notion de créances douteuses compromises. Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles il est envisagé un passage en perte. EULER HERMES CRÉDIT FRANCE distingue les créances douteuses et créances douteuses compromises selon les critères suivants. Les encours douteux compromis correspondent : – aux créances des clients qui sont gradés 9 ou 10 ; – aux créances contentieuses ; – aux créances dont l'âge est supérieur à 12 mois. Les dépréciations des créances clients douteuses sont calculées en fonction de l'âge de la créance : – pour les créances non contentieuses (hors procédures collectives) : • créances inférieures à 3 mois : pas de provision (créances non douteuses) ; • créances supérieures à 3 mois : application d'un taux de provisionnement défini par approche statistique. – pour les créances contentieuses (en procédures collectives) : taux de provisionnement de 100 %. Les taux de provisionnement définis par approche statistique sont déterminés une fois par an sur la base des trois dernières balances âgées à fin novembre. **3.4.2 Autres créances fiscales et sociales** : Les autres créances fiscales et sociales se composent de la manière suivante (en euros) : **Créances fiscales** : TVA déductible et TVA à régulariser : au 31/12/2021 : 2.817.815,15 ; au 31/12/2020 : 2.777.167,29. Etat taxes à récupérer : au 31/12/2021 : 7.173,00 ; au 31/12/2020 : 7.173,00. Créances diverses : au 31/12/2021 : 20.441,42 ; au 31/12/2020 : 9.790,41.

TOTAL I : au 31/12/2021 : 2.845.429,57 ; au 31/12/2020 : 2.794.130,70. **Créances sociales** : Personnel : au 31/12/2021 : 72.362,31 ; au 31/12/2020 : 47.412,40. Organismes sociaux : au 31/12/2021 : 102.954,31 ; au 31/12/2020 : 80.313,64. **TOTAL II** : au 31/12/2021 : 175.316,62 ; au 31/12/2020 : 127.726,04. **TOTAL I+II** : au 31/12/2021 : 3.020.746,19 ; au 31/12/2020 : 2.921.856,74. Toutes ces créances sont à moins d'un an à l'exception du poste Etat – Taxes à récupérer dont la créance est supérieure à un an. **3.4.3 Autres créances 863.491,63** : Les autres créances se composent de la manière suivante (en euros) : **Comptes courants**⁽¹⁾ : au 31/12/2021 : 19.705.640,19 ; au 31/12/2020 : 15.264.398,09. **Autres créances** : au 31/12/2021 : 185.551,88 ; au 31/12/2020 : 176.414,69. Débiteur divers : au 31/12/2021 : 84.110,94 ; au 31/12/2020 : 88.150,23. Dépôts et cautionnements versés : au 31/12/2021 : 11.217,54 ; au 31/12/2020 : 11.120,64. Fournisseurs – frais généraux et immobilisations : au 31/12/2021 : 1.959,39. Fournisseurs – avances et acomptes : au 31/12/2021 : 88.264,01 ; au 31/12/2020 : 77.143,82. **TOTAL I+II** : au 31/12/2021 : 19.891.192,07 ; au 31/12/2020 : 15.440.812,78. (1) Ce poste concerne exclusivement des créances sur les entreprises liées. Toutes les créances ont une échéance à moins d'un an à l'exception du poste « Autres créances » dont l'échéance à plus d'un an s'élève à 60.774,69 euros. **3.5 Comptes de régularisation** : Ce poste se décompose de la façon suivante (en euros) : **Comptes de régularisation** : Factures à établir sur opérations connexes⁽¹⁾ : au 31/12/2021 : 7.383.261,71 ; au 31/12/2020 : 6.014.347,05. Commissions à recevoir : au 31/12/2021 : 896.860,25 ; au 31/12/2020 : 814.120,43. Impôts différés⁽²⁾ : au 31/12/2021 : 1.079.748,60 ; au 31/12/2020 : 1.020.548,60. **TOTAL** : au 31/12/2021 : 9.359.870,56 ; au 31/12/2020 : 7.849.016,08. (1) Dont 214.432,05 euros sur entreprises liées (2) Cf. 5.5.2.2 Impôts différés. Toutes les créances ont une échéance à moins d'un an à l'exception des impôts différés dont l'échéance à plus d'un an s'élève à 868.774,31 euros.

B – PASSIF : 3.6 Dettes envers les établissements de crédit (en euros) : Comptes ordinaires créditeurs⁽¹⁾ : au 31/12/2021 : 2.671.601,52 ; au 31/12/2020 : 2.500.000,00. Charges financières à payer : au 31/12/2021 : 3.195,00 ; au 31/12/2020 : 2.291,00. **TOTAL** : au 31/12/2021 : 2.674.796,52 ; au 31/12/2020 : 2.502.291,00. (1) Corresponds aux soldes créditeurs des comptes de banque CIC et BNP PARIBAS. **3.7 Autres passifs** : Les autres passifs regroupent les dettes fiscales et sociales, les dettes relatives aux cautions, les dettes vis-à-vis des fournisseurs et les dettes en comptes courants auprès des sociétés du groupe. (en euros) : **Dettes fiscales et sociales** : Etat et collectivités publiques⁽¹⁾ : au 31/12/2021 : 6.758.194,80 ; au 31/12/2020 : 5.697.173,43. Personnel⁽²⁾ : au 31/12/2021 : 6.237.763,74 ; au 31/12/2020 : 5.265.893,54. Sécurité sociale et autres organismes : au 31/12/2021 : 4.529.489,95 ; au 31/12/2020 : 4.395.855,04. **Autres créateurs divers** : Fournisseurs⁽³⁾ : au 31/12/2021 : 4.137.777,62 ; au 31/12/2020 : 4.107.923,52. Créateurs divers⁽⁴⁾ : au 31/12/2021 : 4.803.224,30 ; au 31/12/2020 : 5.143.820,75. **Dettes en comptes courants** : Groupe EULER HERMES et autres⁽⁵⁾ : au 31/12/2021 : 7.338.844,25 ; au 31/12/2020 : 6.281.868,45. **TOTAL** : au 31/12/2021 : 33.805.294,66 ; au 31/12/2020 : 30.892.534,73. (1) Ce poste comprend principalement la TVA pour 3.698.473,65 euros et des provisions pour autres taxes pour 2.888.287,00 euros. (2) La participation des salariés aux bénéfices de l'entreprise et l'intéressement sont inclus dans ce poste. (3) Ce poste comprend les provisions sur les factures à payer non encore parvenues à la clôture de l'exercice et des dettes fournisseurs. (4) Ce poste comprend notamment : – les dettes envers les facteurs pour 581.719,25 euros dont les cautions à indemniser pour 503.199,90 euros. Le règlement des cautions a lieu, dans la majorité des cas, dans les 30 jours suivant l'expiration d'un délai de carence fixé à 3 mois ou 5 mois, en fonction du montant de la créance. – la provision « ristourne à payer affaires directes » pour 3.846.853,24 euros. (5) concerne exclusivement des dettes envers les entreprises liées. Les dettes sont toutes à échéance moins d'un an à l'exception du poste « Créateurs divers » dont l'échéance à plus d'un an s'élève à 33.462,40 euros. **3.8 Comptes de régularisation** : Ce poste est constitué d'une part des commissions constatées d'avance sur des cautions (couverture EULER HERMES FRANCE) et d'autre part de charges à payer diverses. Ce poste se décompose de la façon suivante : (en euros) : **Produits constatés d'avance** : Commissions de caution : au 31/12/2021 : 467.417,55 ; au 31/12/2020 : 489.642,96. **TOTAL I** : au 31/12/2021 : 467.417,55 ; au 31/12/2020 : 489.642,96. **Charges à payer** : Indemnités de Fin de Carrière (IFC) à payer : au 31/12/2020 : 220.514,00. Courtaage à payer : au 31/12/2021 : 185.945,85 ; au 31/12/2020 : 210.574,96. Compte courant Charges à payer⁽¹⁾ : au 31/12/2021 : 3.109.733,99 ; au 31/12/2020 : 3.003.729,50. **TOTAL II** : au 31/12/2021 : 3.295.679,84 ; au 31/12/2020 : 3.434.818,52. **TOTAL I+II** : au 31/12/2021 : 3.763.097,39 ; au 31/12/2020 : 3.924.461,48. (1) Dont la totalité concerne les entreprises liées. **3.9 Provisions pour risques et charges** : **3.9.1 Provisions liées à des opérations bancaires** : Les garanties émises dans le cadre de l'activité de cautionnement font l'objet d'une provision d'engagements de signature inscrite au passif du bilan pour un montant de 1.362.286,31 euros, qui est destinée à couvrir les engagements hors bilan douteux (cf. 3.1 – Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle). Ce montant correspond au risque après prise en compte de la garantie accordée par EULER HERMES SA – BRANCHE FRANCE dans le cadre de la convention d'assurance-crédit (cf. 4.1 – Engagements reçus). **3.9.2 Provisions non directement liées à des opérations bancaires** : Ces provisions s'analysent comme

(en euros)	Provisions à l'ouverture	Dotations	Reprises	Provisions à la clôture
Engagements sociaux ⁽¹⁾	1.015.749,69	361.138,83	357.992,83	1.018.895,69
Litiges.....	0,00	1.730.000,00	933.000,00	797.000,00
Provision pour restructuration ⁽²⁾ .	68.072,95	0,00	68.072,95	0,00
TOTAL	1.083.822,64	2.091.138,83	1.359.065,78	1.815.895,69

(1) Les engagements sociaux sont intégralement couverts au 31 décembre 2021, charges sociales comprises. Ils ont fait l'objet d'une actualisation en fonction de l'évolution d'hypothèses démographiques, financières et individuelles (cf.5.5.1

Résultat exceptionnel). La provision au titre des indemnités de fin de carrière a été calculée conformément aux dispositions de la loi n°2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites (avis du CNC n°2004-A du 21 janvier 2004). (2) Au 31 décembre 2016, EULER HERMES CRÉDIT FRANCE a comptabilisé dans ses comptes une provision pour restructuration suite à l'annonce d'un plan de compétitivité par EULER HERMES GROUP, Actionnaire de EULER HERMES FRANCE succursale de l'entité de droit belge EULER HERMES SA, Société mère de EULER HERMES CRÉDIT FRANCE. Au 31 décembre 2021, la provision a été reprise en totalité (Cf. 5.5.1 Résultat exceptionnel). **3.10 Capitaux propres** : A la clôture, le capital social se compose de 3.200.000 actions totalement souscrites et libérées d'une valeur nominale de 16 euros, pour un montant de 51.200.000,00 euros. Les mouvements de l'exercice s'analysent comme suit :

(en euros)	Bilan au 31/12/2020	Affectation Résultat	Mouvements de l'exercice	Bilan au 31/12/2021
Capital social (3.200.000 actions à 16 euros)	51.200.000,00	0,00	0,00	51.200.000,00
Réserve légale	5.205.852,88	0,00	0,00	5.205.852,88
Report à nouveau	60.579.200,69	4.138.507,46	0,00	64.717.708,15
Résultat de l'exercice	4.138.507,46	(4.138.507,46)	126.760,88	126.760,88
TOTAL	121.123.561,03	0,00	126.760,88	121.250.321,91

4. NOTES RELATIVES AU HORS BILAN : **4.1 Engagements reçus** : Les engagements de garantie reçus se décomposent comme suit : (en euros) : Convention Assurance-Crédit⁽¹⁾ : au 31/12/2021 : (73.238,73) ; au 31/12/2020 : (177.183,95). Convention stop-loss⁽²⁾ : au 31/12/2021 : 48.654.115,68 ; au 31/12/2020 : 39.970.887,92. **Total au 31/12/2021 : 48.580.876,95 ; au 31/12/2020 : 39.793.703,97.** (1) & (2) Les engagements hors bilan reçus de EH FRANCE sont négatifs mais compensés par les engagements reçus dans le cadre du traité Stop Loss signé en 2016. (2) représente les engagements de garantie reçus constitués par la mise en place de la couverture de la convention Stop Loss. **4.2 Engagements donnés** : Les engagements de garantie donnés se décomposent comme suit (en euros) : Engagements d'ordre des établissements de crédit⁽¹⁾ : au 31/12/2021 : 573.442.393,36 ; au 31/12/2020 : 562.188.079,87. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle⁽²⁾ : au 31/12/2021 : 49.224.426,50 ; au 31/12/2020 : 55.532.354,33. Engagements douteux⁽³⁾ : au 31/12/2021 : 1.578.845,35 ; au 31/12/2020 : 2.175.998,54. **Sous Total au 31/12/2021 : 624.245.665,21 ; au 31/12/2020 : 619.896.432,74.** Autres engagements⁽⁴⁾ : au 31/12/2021 : 19.043.062,07 ; au 31/12/2020 : 21.511.640,93. **Total au 31/12/2021 : 643.288.727,28 ; au 31/12/2020 : 641.408.073,67.** (1) Les engagements d'ordre des établissements de crédit correspondent aux engagements pris au bénéfice des sociétés d'affacturage de se substituer aux défaillances des clients de leurs adhérents. (2) Les engagements de garantie d'ordre à la clientèle correspondent : • aux engagements pris au bénéfice des souscripteurs des contrats Business Pass de se substituer aux défaillances de leurs clients. • aux engagements pris au bénéfice des souscripteurs des contrats « Grand Angle Caution » de se substituer aux défaillances de leurs clients. Ces engagements sont contractuellement plafonnés. (3) Les engagements hors bilan douteux correspondent : • aux encours douteux qui sont les engagements pour lesquels il existe un risque de crédit potentiel c'est-à-dire une probabilité de perte en regard des sommes qui devraient être récupérées auprès de la contrepartie ; • aux engagements gradés 9 et 10 déclassés en douteux. Le déclassé des engagements gradés 9 et 10 en douteux tient compte du principe de la contagion défini dans le règlement n° 2014-07 du CRC (cf. 1 Principes, Règles et Méthodes comptables).

(4) Les autres engagements correspondent : • à des engagements donnés pour 19.000.492,42 euros au GIE EULER HERMES SFAC SERVICES dont le siège social est situé 1, place des Saisons, 92048 Paris-La-Défense Cedex ; en tant que membre de ces GIE, EULER HERMES CRÉDIT FRANCE est solidaire de la totalité du passif de ces groupements diminué des dettes de ceux-ci envers leurs membres (article 4 alinéa 1 de l'ordonnance n°67 821) ; • à l'engagement donné sur les retraites d'un montant de 36.170,00 euros non comptabilisé au passif du bilan compte tenu de la méthode de calcul utilisée (corridor). **5 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT** : En application du règlement de l'ANC n° 2014-07, le compte de résultat s'articule autour de cinq soldes intermédiaires de gestion. **5.1 Produit Net Bancaire** : Tels qu'ils sont définis dans le livre III du Code monétaire et financier, les produits et charges d'exploitation bancaire comprennent : • les opérations de banque, visées au Titre I^{er} regroupant : - les opérations qui sont définies dans l'article L311-1 dont les opérations de crédit et de cautionnement définies dans l'article L313-1 ; - les opérations connexes explicitées à l'article L311-2 ; ces opérations sont constituées des gains et pertes sur opérations financières et de change, d'une part, et des autres produits d'exploitation bancaire, d'autre part, • les services d'investissement, visées au Titre II et plus précisément définies dans l'article L321-1 pour l'activité d'EULER HERMES CRÉDIT FRANCE. Le Produit Net Bancaire de l'exercice 2021 se décompose de la façon suivante : **Opérations de banque** : Intérêts sur opérations avec établissements de crédit : au 31/12/2021 : 21.086,92 ; au 31/12/2020 : 25.948,29. Commissions (produits)⁽¹⁾ : au 31/12/2021 : 7.066.657,56 ; au 31/12/2020 : 7.023.754,03. Commissions (charges) : au 31/12/2021 : (1.511.499,71) ; au 31/12/2020 : (2.160.920,42). **Total I** : au 31/12/2021 : **5.576.244,77 ; au 31/12/2020 : 4.888.781,90.** **Opérations financières** : Intérêts sur opérations de titres : au 31/12/2021 : 761.845,54 ; au 31/12/2020 : 734.098,93. Gains et pertes sur opérations de portefeuille de négociation : au 31/12/2021 : 127.210,03 ; au 31/12/2020 : (164.767,60). Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés : au 31/12/2021 : (600.684,80) ; au 31/12/2020 : (9.566,40). **Total II** : au 31/12/2021 : **288.370,77 ; au 31/12/2020 : 559.764,93.** **Autres opérations de banque** : Autres produits d'exploitation bancaire : au 31/12/2021 : 60.049.059,45 ; au 31/12/2020 : 61.471.267,95. Autres charges d'exploitation bancaire : au 31/12/2021 : (64.367,18) ; au 31/12/2020 : (31.103,90). **Total III** : au 31/12/2021 : **59.984.295,27 ; au 31/12/2020 : 61.440.164,05.** **TOTAL I+II+III** : au 31/12/2021 : **65.849.307,81 ; au 31/12/2020 : 66.888.710,88.** **5.2 Résultat brut d'exploitation** : Le résultat brut d'exploitation est obtenu en ajoutant au Produit Net Bancaire les produits divers d'exploitation, et en déduisant les frais généraux et les dotations aux amortissements des immobilisations. **5.2.1 Produits divers d'exploitation** : Les produits divers d'exploitation correspondent à la production immobilière relative au projet de lancement de logiciels pour 881.631,25 euros (cf. 3.3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles). Ils incluent un produit de 278.679,05 euros relatif à des mises en service dont les frais engagés en 2021 ont été directement activés en immobilisations. **5.2.2 Frais généraux** : Les frais généraux regroupent l'ensemble des charges de fonctionnement d'EULER HERMES CRÉDIT FRANCE. Ils s'analysent comme suit au 31 décembre 2021 : • Frais de personnel (en euros) : **Charges de personnel** : Salaires et traitements : au 31/12/2021 : (13.319.692,90) ; au 31/12/2020 : (12.885.688,98). Charges sociales : au

31/12/2021 : (6.265.035,47) ; au 31/12/2020 : (6.788.871,90). Intéressement et participation des salariés : au 31/12/2021 : (1.742.968,99) ; au 31/12/2020 : (1.417.937,00). Impôts et taxes sur salaires : au 31/12/2021 : (558.201,43) ; au 31/12/2020 : (537.696,33). **Total** : au 31/12/2021 : **(21.885.688,98) ; au 31/12/2020 : (21.630.194,21).** • Services extérieurs et autres taxes (en euros) : **Services extérieurs et autres taxes** : Services extérieurs⁽¹⁾ : au 31/12/2021 : (41.175.714,40) ; au 31/12/2020 : (37.570.403,38). Autres taxes : au 31/12/2021 : (527.257,56) ; au 31/12/2020 : (841.612,40). **Total** : au 31/12/2021 : **(41.702.971,96) ; au 31/12/2020 : (38.412.015,78).** (1) Les services extérieurs comprennent principalement : - les frais de renseignement pour 15.719.127,47 euros dont 15.546.232,47 euros concernent les entreprises liées, - les autres prestations de services liées au groupe EULER HERMES pour 24.509.754,22 euros. **5.2.3 Dotations aux amortissements des immobilisations** : Ce poste comprend : - Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles pour 676.165,86 euros qui correspondent à l'amortissement des logiciels IRP, Global Reporting et des autres logiciels internes. - La provision pour dépréciation du fonds commercial pour 100.356,00 euros. (Cf. 3.3.2 Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles). **5.3 Résultat d'exploitation** : Conformément au règlement de l'ANC n°2014-07, le risque de contrepartie auquel l'établissement de crédit est soumis, est isolé sous la notion de « coût du risque ». Le résultat d'exploitation est obtenu en soustrayant ce coût du risque du résultat brut d'exploitation. Le coût du risque comprend les risques de contrepartie sur les opérations bancaires et sur les opérations accessoires. **5.3.1 Coût du risque de contrepartie sur les activités liées à des opérations bancaires** : Il est constitué : - des cautions réglées au cours de l'exercice ; - des recours encaissés ; - des indemnités reçues par la mise en jeu de la garantie souscrite auprès d'EULER HERMES FRANCE dans le cadre de la convention d'assurance technique interne dénoncé en 2016 mais qui produit effets jusqu'au 31/12/2021. - des variations de provisions pour risque sur engagement de signature. Au 31/12/2021, aucun coût lié à la convention stop loss n'est comptabilisé. **5.3.2 Coût du risque de contrepartie sur les activités non directement liées à des opérations bancaires** : Il comprend les pertes et variations de provisions pour dépréciation des créances sur les produits connexes. **5.4 Résultat courant avant impôt** : Ce solde est obtenu après addition au résultat d'exploitation du résultat sur les cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles utilisées pour l'activité propre de l'établissement. Il n'y a pas de moins-values sur cessions d'immobilisations constatées au cours de l'exercice 2021. **5.5 Résultat net** : Le résultat net est obtenu en ajoutant au résultat courant avant impôt le résultat exceptionnel, l'impôt sur les sociétés et les variations de provisions réglementées.

5.5.1 Résultat exceptionnel : (en euros)	2021			2020
	Produits	Charges	Net	Net
Engagements sociaux ⁽¹⁾	357.992,83	(361.138,83)	(3.146,00)	196.459,00
Provision pour restructuration ⁽¹⁾	68.072,95	0,00	68.072,95	294.909,75
Provision pour litige ⁽¹⁾	933.000,00	(1.730.000,00)	(797.000,00)	0,00
Autres.....	231.918,79	(1.586.121,52)	(1.354.202,73)	(1.037.323,98)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1.590.984,57	(3.677.260,35)	(2.086.275,78)	(545.955,23)

(1) cf. 3.9.2 Provisions non directement liées à des opérations bancaires. (2) concerne essentiellement les produits et les charges exceptionnelles sur les opérations de gestion dont une charge de 867.640,30 euros correspondant aux indemnités versées suite à un litige. **5.5.2 Impôt sur les bénéfices** : La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé, et s'analyse comme suit : Impôts sur les bénéfices : au 31/12/2021 : 180.214,40 ; au 31/12/2020 : 1.740.957,00. Impôts différés : au 31/12/2021 : (59.200,00) ; au 31/12/2020 : 63.083,00. **Total** : au 31/12/2021 : **121.014,40 ; au 31/12/2020 : 1.804.040,00.** **5.5.1 Impôt exigible** : Dans le cadre du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la Société EULER HERMES CRÉDIT FRANCE fait partie du périmètre d'intégration fiscale dont la Société tête de groupe est la Société EULER HERMES GROUP. La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque filiale intégrée supporte sa charge d'impôt sur les Sociétés comme en l'absence d'intégration. A ce titre, elle verse à la Société mère l'impôt qu'elle aurait acquitté si elle avait été imposée séparément. La loi de finance de 2018 a instauré une baisse progressive du taux normal d'IS pour atteindre 25 % en 2022. Pour l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2021, les Sociétés dont le chiffre d'affaires est inférieur à 250 millions d'euros sont imposables au taux de 26,50 % sur la totalité du résultat fiscal. Le taux de l'impôt exigible appliqué par la Société est de 26,50 %. **5.5.2 Impôt différé** : L'impôt différé résultant des décalages temporaires existant entre, d'une part, la constatation comptable d'un produit ou d'une charge et, d'autre part son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur, est calculé pour l'exercice 2021 selon la méthode préférentielle détaillée ci-dessous : application de la méthode bilantielle, qui aux écarts temporaires, rajoute les différences latentes, utilisation de la conception étendue, qui intègre à la fois les différences répétitives et les différences dont l'échéance est à long terme, utilisation de la conception éten due, qui intègre à la fois les différences répétitives et les différences dont l'échéance est à long terme, application de la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition ; par simplification le taux retenu est de 25,83 % (taux courant de 25,0 % majoré de la contribution sociale de 3,3 %). Les impôts différés s'analysent comme suit au 31 décembre 2021 :

	Assiette des différences temporaires				Impôts différés		
	31/12/2020	Dotations 2021	Reprise 2021	31/12/2021	Total bilan 2020	Var. assiette 2020/2021	Total bilan 2021
Charges déductibles ultérieurement.....	3.955.427	1.165.229	(935.995)	4.184.662	1.020.548	59.200	1.079.748
Total	3.955.427	1.165.229	(935.995)	4.184.662	1.020.548	59.200	1.079.748

L'échéancier des impôts différés est le suivant :

	Total	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Échéance indéterminée
Charges déductibles ultérieurement	1.079.748,60	210.974,05	5.275,92	0,00	2.685,57	0,00	860.813,06
Total	1.079.748,60	210.974,05	0,00	0,00	2.678,57	0,00	860.813,06

La compensation entre impôts différés actifs et passifs est effectuée pour des impôts de nature et d'échéance équivalentes et fait ressortir un solde d'impôt différé actif net de 1.079.748,60 euros (cf. 3.5 Comptes de régularisation actif), maintenu à l'actif compte tenu des perspectives bénéficiaires d'EULER HERMES CRÉDIT FRANCE dans le futur. **6 AUTRES INFORMATIONS :** **6.1 Effectifs :** L'effectif moyen durant l'exercice a été de 247 salariés. **6.2 Rémunérations allouées aux dirigeants :** Aucune rémunération n'a été versée au Président ou aux Directeurs Généraux au titre de leur mandat social. **6.3 Unité économique et sociale :** EULER HERMES CRÉDIT FRANCE fait partie de l'unité économique et sociale EULER HERMES FRANCE. **6.4 Consolidation :** Les comptes de la Société sont consolidés par intégration globale dans les comptes consolidés établis par la Société ALLIANZ SE (München HBR 164 232). **6.5 Implantation à l'étranger :** EULER HERMES CRÉDIT FRANCE n'a aucune implantation à l'étranger conformément à l'article L511-45 du Code monétaire et financier. **7 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE : Allianz Trade :** Depuis le 28 mars 2022, EULER HERMES CRÉDIT FRANCE, comme EULER HERMES et l'ensemble de ses filiales, adoptent la marque Allianz Trade. Ce changement de marque n'a aucun impact sur les relations commerciales et les informations relatives à l'entité juridique demeurent inchangées. **Guerre en Ukraine :** L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 constitue un événement post-clôture dont la portée est encore incertaine. Toutefois, aucun ajustement ne doit être constaté dans les états financiers au 31 décembre 2021 au titre de cet événement puisqu'il constitue une situation nouvelle, dont les implications éventuelles concerneraient le cas échéant les comptes 2022. **Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :** L'Associé unique, connaissance prise du rapport de gestion, des observations du Collège des censeurs, constate que le résultat distribuable s'élève à : résultat de l'exercice : 126.760,88 € ; report à nouveau antérieur : 64.717.708,15 €. Soit : 64.844.469,03 €. Et décide de procéder à son affectation comme suit : – à titre de dividende : 50.000.000,00 € ; – report à nouveau : 14.844.469,03 €. Soit : 64.844.469,03 €. En conséquence, l'Associé unique décide la distribution d'un dividende de 15,63 euros par action au titre de l'exercice écoulé. Le dividende sera mis en distribution à l'issue de l'Assemblée Générale. Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la Société : n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des exercices 2020, 2019 et 2018 ; n'a procédé à aucune distribution non éligible pour les personnes physiques au cours des trois derniers exercices. **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.** (Exercice clos le 31 décembre 2021). A l'attention de l'Associé unique. **Opinion :** En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société EULER HERMES CREDIT FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion : Référentiel d'audit :** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance :** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations :** La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raison-

nable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelés précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'émissons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vécatons spécifiques :** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés :** Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives au rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce. **Au sujet des informations relatives aux comptes annuels :** En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives vous ont été communiquées dans le rapport de gestion. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entreprise relatives aux comptes annuels :** Il appartient à la direction d'établir les comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et de signer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. **Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulant, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent et fonder sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre, nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillons des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; • il prend connaissance du contrôle interne pertinent et de l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; • il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations concernant fournies dans les comptes annuels ; • il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation, et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 10 mai 2022, les Commissaires aux comptes, PricewaterhouseCoopers Audit, Marine BARDON ; EXCO PARIS A François SHOUKRY.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la Société.